



**ACADÉMIE
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FICHE DE POSTE

Conseiller pédagogique départemental « Education Artistique et Culturelle »

Division du personnel du 1^{er} degré
– DPE 1D

dep@ac-mayotte.fr

mvt1d@ac-mayotte.fr

Une lettre de motivation (deux pages maximum), un Curriculum vitae (3 pages maximum), le dernier rapport d'inspection ou PPCR.

Date limite d'envoi du dossier aux circonscriptions : 23/04/2026

APPEL A CANDIDATURE

Conseiller pédagogique départemental « Éducation artistique et culturelle »

PROFIL DU POSTE

- Être titulaire du CAFIPEMF et de préférence avec l'option « Arts visuels » et/ou « Éducation musicale »

IMPLANTATION ET CONDITIONS D'EXERCICE

- La résidence administrative du poste est positionnée au Rectorat
- Intervention sur l'ensemble du département

FONCTIONS ET MISSIONS EXERCEES

Les missions des conseillers pédagogiques sont inscrites dans la circulaire n°2015-114 du 21-07-2015 parue au BOEN n°30 du 23-07-2015. Les missions du CPD « Education Artistique et Culturelle » sont exercées sous l'autorité de l'ADASEN et sous la coordination de l'IEN en charge de la mission départementale « éducation et enseignements artistiques et culturelles ». Il s'agit de :

- Contribuer à mettre en place un parcours d'éducation artistique et culturel dans les écoles.
- Mettre en œuvre des projets départementaux de développement de l'éducation artistique et culturelle, en lien avec la DRAEAC (Délégation Régionale Académique de l'Éducation Artistique et Culturelle) et les collectivités.
- Développer des pratiques artistiques et culturelles dans les projets proposés par les collectivités, les circonscriptions, les écoles, les instituts de formation ou les structures culturelles.
- Coordonner, assurer le suivi des actions culturelles et artistiques départementales : Printemps des arts, Ecole et Cinéma, Charte du chant choral, création en cours et les projets portés par l'Agence Régionale du Livre et de la Lecture : « Des écoles et des livres », « Jury Jeunes Lecteurs », « Binti la bavarde », « Dessine-moi une histoire », etc.).
- Valoriser les actions réalisées, les ressources locales, patrimoniales et des fonds documentaires artistiques.

CONNAISSANCES ET COMPETENCES REQUISES

- Capacité à travailler en équipe et en partenariat
- Capacités d'organisation, d'autonomie et de disponibilité
- Sens de l'innovation et de la création
- Sens de la communication et sens de la représentativité
- Expérience dans l'approche transversale des champs artistiques
- Connaissance des structures culturelles et fréquentation des lieux culturels
- Connaissances des usages du numérique dans les domaines artistiques

Procédure de soumission des candidatures et date de clôture

Si vous souhaitez faire acte de candidature, veuillez adresser par email votre CV, votre lettre de motivation en précisant en objet « Candidature CPD EAC » et les envoyer aux adresses suivantes :

dep@ac-mayotte.fr / mvt1d@ac-mayotte.fr / secretariat.ia-daasen1d@ac-mayotte.fr

Les candidats retenus seront convoqués à un entretien.

Les entretiens auront lieu entre les semaines du 28 avril et du 18 mai 2026